



# Le Havre

la ville reconstruite par Auguste Perret

Patrimoine mondial de l'Humanité

Juillet 2005

•

RELATIONS PRESSE  
Ville du Havre  
Catherine BERTRAND  
Tél : 02 35 19 44 21  
Fax : 02 35 19 47 41  
[catherine.bertrand@ville-lehavre.fr](mailto:catherine.bertrand@ville-lehavre.fr)

## SOMMAIRE

<b>Editorial d'Antoine RUFENACHT, Maire du Havre, Président de la CODAH</b>	<b>page 3</b>
•	
<b>1 - PRESENTATION DE LA RECONSTRUCTION DU HAVRE</b>	<b>page 4</b>
<b>Le contexte historique et politique</b>	
- l'état de la ville avant guerre	page 4
- l'ampleur des destructions	page 4
- l'organisation de la reconstruction	page 5
<b>Les principes de composition de l'équipe Perret</b>	
- la composition urbaine	page 5
- la composition architecturale	page 6
•	
<b>2 - LA PATRIMONIALISATION DE LA VILLE RECONSTRUITE</b>	<b>page 8</b>
<b>L'adaptation à la ville moderne</b>	<b>page 8</b>
<b>La protection des quartiers reconstruits</b>	<b>page 10</b>
- les ravalements de façade	page 10
- les détails architecturaux	page 11
- les rez-de-chaussée commerciaux	page 11
- les constructions neuves	page 11
<b>La valorisation du patrimoine</b>	<b>page 12</b>
- l'encadrement des travaux	page 12
- les projets d'aménagement urbain	page 13
- la pédagogie du patrimoine	page 13
•	
<b>3 - L'INSCRIPTION DU HAVRE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL</b>	<b>page 14</b>
- Les instances de l'UNESCO	page 15
- La procédure d'inscription	page 15
- Les critères requis pour une inscription	page 16
- Le Havre face aux critères de l'UNESCO	page 17
- Les actions d'accompagnement du projet	page 18
- Les retombées d'une inscription pour Le Havre	page 19
- Les sites français déjà inscrits à l'UNESCO	page 20



**LE HAVRE**

**Antoine RUFENACHT**  
**Maire du Havre**  
**Président de la CODAH**

### L'Unesco consacre Le Havre, le rêve devient réalité

Désigné par l'Unesco pour figurer au sein du cercle prestigieux des sites inscrits, Le Havre reconstruit par Auguste PERRET, arbore désormais le label si convoité de Patrimoine Mondial de l'Humanité. Événement majeur pour la France, cette inscription apporte une pierre magistrale à la réhabilitation en cours de notre patrimoine moderne national.

Cette reconnaissance prend au Havre une dimension particulière, où destructions restaurations et reconstructions, n'ont cessé de perturber l'identification des havrais à leur ville. La caution internationale et incontestée de l'Unesco, scientifique et culturelle, générera désormais un nouveau regard sur cette architecture novatrice aux qualités de vie remarquables.

Dix longues années de travail, entremêlées d'incertitudes et de passions, d'angoisses et d'espoirs, sont aujourd'hui couronnées par la plus illustre des récompenses.

L'inscription du Havre au Patrimoine mondial de l'Humanité fera date dans l'histoire de notre cité et marquera le point de départ d'une ère nouvelle empreinte d'une ambition affirmée. La modernité du Havre, insufflée par Auguste PERRET au lendemain de la guerre, devient désormais une composante assumée de l'identité havraise. Elle doit constituer le socle du nouveau rayonnement de notre ville.



1

## PRESENTATION DE LA RECONSTRUCTION DU HAVRE

### LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE

#### L'ETAT DE LA VILLE AVANT GUERRE

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, sous la pression de la révolution industrielle, la croissance urbaine se fait de façon assez anarchique. La destruction des fortifications en 1852 n'est pas suivie de plan d'aménagement urbain, excepté le percement de quelques grands boulevards. La ville se construit donc au gré des spéculations foncières, au détriment de la qualité et du confort des constructions. Le résultat est probant : un surpeuplement de deux fois supérieur à la moyenne des villes françaises, et des logements dans des situations d'hygiène et de confort déplorables dans certains quartiers havrais (sous-sols inondés, cours étroites et sombres, air vicié). La croissance démographique importante que connaît le Havre au XIX<sup>ème</sup> siècle ne fait qu'accroître ce phénomène.

Malgré une loi de 1919 demandant pour les villes de plus de 10 000 habitants de réaliser un «Plan d'extension, d'aménagement et d'embellissement» aucun réaménagement d'ampleur n'est réalisé. S'ajoute à cela le faible niveau de constructions neuves entre les deux guerres, malgré les projets d'assainissement formulés par de puissantes sociétés privées.

Cette situation, doublée des premières destructions des bombardements amène le gouvernement de Vichy à élaborer le plan directeur de reconstruction du Havre ; en 1941 le Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière (CRI) nomme l'urbaniste Félix BRUNAU pour réaliser ce plan. Les destructions massives de la fin de la guerre changeront évidemment le contexte de ces projets.

#### L'AMPLEUR DES DESTRUCTIONS

La ville subit 132 bombardements pendant la guerre, dont les plus importants au moment de la Libération. Les 5 et 6 septembre 1944, l'aviation alliée bombarde Le Havre (bombardements en nappes) afin de libérer cette place stratégique de l'occupant allemand. En effet, à cette date, les troupes débarquées trois mois plus tôt en Basse Normandie sont avancées de 300 km dans les terres et leur progression est ralentie par manque de ravitaillement. La libération du port du Havre devient indispensable pour ne pas freiner cette progression capitale dans le processus de libération de l'Europe. Un ultimatum est lancé par les Alliés au

Commandement allemand qui décide de rester en place. C'est dans cette logique de guerre implacable que la ville du Havre est rasée, quelques jours avant sa libération le 12 septembre 1944.

Le Havre qui se réveille du cauchemar est anéanti ; c'est la ville la plus détruite de France. Le bilan total de la guerre est très lourd : 5 000 morts, 12 500 immeubles détruits, 80 000 sans abris. Le port est inutilisable à 95%. Le centre ville n'est plus qu'un champ de ruines (150 ha), l'ensemble des édifices publics et des commerces est détruit.

La cité et ses habitants sont atteints en profondeur ; l'effacement des racines historiques de la ville compliquera le travail de deuil de la population et entretiendra longtemps un sentiment de nostalgie de la ville d'avant guerre.

## L'ORGANISATION DE LA RECONSTRUCTION

Pour faire face à la situation dramatique que doit supporter la France, l'Etat crée le 16 novembre 1944 le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) héritier du CRI, qui sera le maître d'ouvrage d'un immense chantier.

À la libération le Conseil Municipal du Havre rappelle Félix BRUNAU qui dessine un plan de reconstruction basé sur celui conçu pendant la guerre, à savoir sur un principe de reconstruction à l'identique reprenant le nom et le tracé des voies antérieures.

Parallèlement, Auguste PERRET est proposé au MRU par un groupe de dix-huit de ses anciens élèves, pour travailler sur la reconstruction du Havre. Ils se constituent en Atelier autour du Maître et de sa doctrine. Le vaste chantier qui s'ouvre au Havre semble à la mesure de la stature et de la carrière de cet architecte connu mondialement.

Au Printemps 1945, le MRU nomme donc Auguste PERRET comme Architecte en chef de la reconstruction du Havre, en dépit de l'organisation déjà mise en place localement pour reconstruire la ville. Celui ci rentre d'emblée en conflit avec Félix BRUNAU sur la philosophie même de la reconstruction. Le parti retenu par PERRET repose sur une refonte totale du foncier afin de se libérer de toute contrainte de la ville ancienne et de reconstruire une ville neuve, moderne et rationnelle.

Une sorte de concours interne à l'Atelier s'organise afin de réfléchir aux meilleures solutions urbaines à mettre en œuvre pour reconstruire Le Havre.

Le travail complexe de remembrement est à la charge de Jacques TOURNANT. Il permet cette réorganisation de l'espace et révolutionne le droit de propriété traditionnel. Il assure en outre un rééquilibrage démographique sur l'ensemble de la zone reconstruite, résolvant ainsi les problèmes de surdensité d'avant guerre.

## LES PRINCIPES DE COMPOSITION DE L'EQUIPE PERRET

Les principes édictés par l'Atelier de la Reconstruction trouvent leur influence dans des époques et des courants très variés : antique, gothique, classique, moderne, rationaliste, hygiéniste. L'Ecole PERRET s'inscrit ainsi dans la continuité de la tradition classique française, tout en y introduisant un esprit d'innovation technique et de recherche urbaine.

### LA COMPOSITION URBAINE

Trois grands axes de circulation relient les trois pôles identitaires du Havre : le centre ville, la mer et le port. Ces voies sont remarquables par leur largeur et le front bâti régulier qui les constitue. Elles forment ce que l'on appelle localement le « Triangle d'or » de la composition urbaine. La rue de Paris et l'avenue Foch qui

forment les axes nord-sud et est-ouest font référence au *Cardo* et *Décumanus* des villes romaines. Ils sont ponctués par des éléments repères qui émergent dans le paysage urbain. Deux constructions «phares» dominant ainsi la ville, exprimant de façon symbolique l'importance des deux pouvoirs, politique pour la tour de l'Hôtel de Ville (72m) et religieux pour l'église St Joseph (107m).

Il faut noter que si ce triangle monumental sert de base à la composition urbaine du nouveau centre, il reprend approximativement le dessin de trois voies existantes avant guerre.

À l'intérieur des ces axes, deux plans en damier sont aménagés ; le premier se cale sur le Bassin du Commerce et le second sur le Bassin du Roy et le boulevard François 1<sup>er</sup>. Des voies secondaires découpent donc des îlots carrés de 100x100m, étalonnés sur la largeur du Bassin du Commerce. Un troisième niveau de voirie redécoupe ces îlots selon différents schémas de division du module.

À l'intérieur des îlots ainsi définis, la composition du plan masse des constructions est établie selon des critères plus emprunts au mouvement moderne tels que : l'orientation par rapport au soleil et aux vents dominants ou l'organisation autour une cour collective traitée comme un espace à vivre et non plus un espace résiduel.

C'est là une des originalités de la reconstruction du Havre qui, très peu de temps avant la conception des grands ensembles des années 1960, reste dans une configuration d'îlots structurés où la différenciation espace public/espace privé est claire, tout en utilisant des principes de plan masse modernes.

## LA COMPOSITION ARCHITECTURALE

La composition architecturale est, elle aussi, basée sur des concepts clairs que la centaine d'architectes qui participèrent à la reconstruction s'attacheront à appliquer assez fidèlement. L'historien de l'architecture Joseph ABRAM les définit comme l'Ecole du *Classicisme Structurel*.

### - *Le béton armé*

Dans le contexte de pénurie de matériaux traditionnels et en l'absence de matériaux d'extraction locale, A. PERRET propose l'utilisation d'un matériau contemporain qu'il s'attache par ailleurs à promouvoir depuis le début du siècle (Immeuble rue Franklin à Paris 1903, Théâtre des Champs Elysées 1913, église Notre Dame du Raincy 1923).

Le parti pris d'une ville résolument moderne est donc ici poursuivi par l'emploi d'un matériau d'avenir qui offre des caractéristiques techniques et économiques très intéressantes.

Le béton trouve au Havre ses lettres de noblesse, employé sans fard selon des modes de mise en œuvre très élaborés. Le béton bouchardé artisanalement, le béton gravillonné, le béton brut de décoffrage, les bétons teintés dans la masse, les bétons fraisés et les claustras de béton font certainement la renommée du secteur auprès des professionnels du matériau. Ils confèrent au centre reconstruit des couleurs et des effets de matières très riches.

### - *La trame constructive*

Pour répondre aux contraintes économiques de l'époque et à une volonté de planification, la reconstruction du Havre va être un véritable champ d'expérimentation pour la standardisation et la préfabrication dans le domaine de l'architecture.

Un tramage de l'ensemble du centre reconstruit basé sur la portée optimale d'une poutre béton de l'époque (6,24m) va permettre de répondre à ce besoin. L'ensemble de la zone se cale donc sur une grille invisible apportant à la fois une cohérence volumétrique entre les constructions et la possibilité d'une standardisation maximum des éléments d'architecture.

La trame constructive ainsi définie n'empêche pas néanmoins de multiples variations à l'intérieur du rythme des façades.

La lisibilité de cette trame se matérialise par la mise en valeur de la structure du bâtiment. Selon sa propre

théorie que l'on peut aujourd'hui qualifier d'avant-gardiste, PERRET s'attache à dissocier la structure (qui soutient l'édifice) des murs de remplissage (qui ferment le volume). Tous deux n'ont pas le même rôle et doivent être perçus comme tels sans éléments de décor perturbateurs de la réalité structurelle.

*- Le Classicisme*

Au-delà de ces éléments de modernité, les immeubles PERRET possèdent aussi une influence classique dans la conception des volumes. Ils s'attachent en effet à hiérarchiser les niveaux de construction de l'édifice ; le soubassement, le développement et le couronnement doivent ainsi être harmonieusement répartis pour assurer l'équilibre esthétique des constructions. Ceci se traduit par une organisation verticale régulière : deux niveaux de commerces en soubassement, un balcon filant à R+2, deux niveaux de logements, un second balcon filant à R+4 et un étage d'attique en retrait.

Il faut également souligner l'emploi d'un vocabulaire classique emprunté à l'architecture antique : la colonne, le chapiteau, l'entablement, la corniche sont autant d'éléments constitutifs des façades reconstruites. La toiture terrasse enfin est systématisée sur l'ensemble des constructions : pensée initialement comme un espace accessible et constituant la cinquième façade de l'édifice.

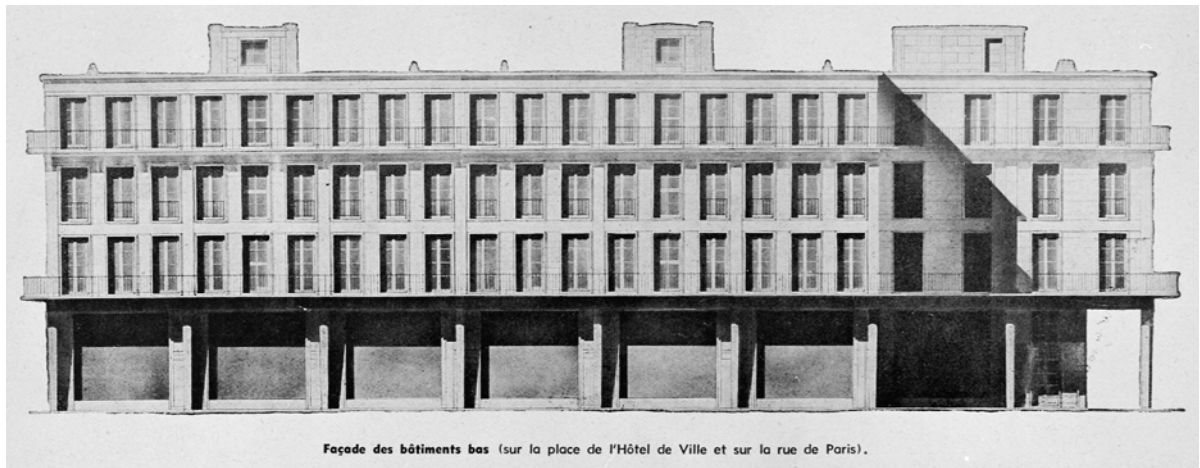
*- Le confort pour tous.*

La volonté de rigueur et de qualité qui gouverne la reconstruction est poussée jusqu'à dans le dessin des logements, où la notion de confort se décline sous différents aspects.

Le confort spatial d'abord, plus hérité des «immeubles bourgeois» du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec des hauteurs sous plafond agréables, de larges portes-fenêtres avec balcons, des surfaces de pièces confortables, des halls d'entrée volumineux et l'emploi de matériaux nobles comme le béton ouvragé, le bois (planchers et menuiseries en chêne) ou le métal (feronneries de balcon et menuiseries des halls).

Le confort technique ensuite, avec l'introduction des derniers équipements modernes : le chauffage collectif par air pulsé, les ascenseurs, les vides ordures, les salles de bains, sanitaires et cuisines équipées.

Les appartements PERRET sont enfin remarquables pour la qualité de leur plan d'aménagement, reflétant les évolutions sociales de l'après guerre (cuisine laboratoire, coin repas, modularité des pièces...).



L'ensemble de ces caractéristiques architecturales et urbaines fait du Havre une ville unique au monde, représentative d'une école architecturale majeure du XX<sup>ème</sup> siècle, déclinée à une échelle hors du commun. Long d'une vingtaine d'années, le chantier de la reconstruction a constitué un véritable banc d'essai pour l'urbanisme et l'architecture modernes. Cet esprit d'avant garde, longtemps incompris par la population locale, est entrain de devenir partie intégrante de l'identité havraise.

## 2

# LA PATRIMONIALISATION DE LA VILLE RECONSTRUITE

## L'ADAPTATION A LA VILLE MODERNE

Si Le Havre reconstruit après guerre fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt manifeste de la part de la population locale, mais aussi des pouvoirs publics et des investisseurs, il faut bien reconnaître qu'il s'agit d'un phénomène relativement récent. La considération de l'œuvre d'Auguste PERRET n'a pas toujours été aussi favorable et il a fallu attendre près de cinquante ans, soit deux générations, pour voir évoluer le regard porté sur ce patrimoine moderne unique au monde.

C'est le travail de nombreuses personnes qui a permis aux Havrais de se réapproprier leur histoire en même temps que leur patrimoine local. On peut citer parmi elles les chercheurs en histoire de l'architecture, la DRAC, la DAPA et bien sûr la Ville du Havre.

Parmi l'ensemble des actions qui ont été engagées par ces partenaires, il faut en citer une qui constitue sûrement un des fondements de cette évolution. Il s'agit de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) instaurée depuis 1995 sur le centre reconstruit.

Avant cette date, les immeubles de la reconstruction ne faisaient l'objet d'aucune protection spécifique. Les administrations, les habitants, les commerçants, les professionnels du bâtiment qui intervenaient sur ces constructions le faisaient dans un état d'esprit visant plutôt à cacher les caractéristiques modernes des immeubles. Bien que très ponctuelles, ces interventions ont dégradé progressivement la perception des immeubles reconstruits : peintures sauvages, surenchères des enseignes, vitrines rustiques masquant les immeubles, ont par exemple été réalisées dans les années 1970 à 1990.

Dans le même temps, la recherche universitaire sur la reconstruction du Havre tendait à démontrer la valeur culturelle de l'urbanisme et de l'architecture PERRET.

L'ensemble de ces considérations a amené les pouvoirs publics à engager une protection particulière de l'œuvre d'Auguste PERRET au début des années 1990. La ZPPAUP a très vite été retenue comme l'outil le plus pertinent pour allier à cette volonté de protection une dimension de valorisation du patrimoine.

**LES ZPPAUP EN FRANCE :**

Les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) sont des outils modernes de protection patrimoniale basés sur la concertation. Créées à l'heure de la décentralisation par la loi du 7 Janvier 1983, elles ont un double avantage par rapport à l'ancienne réglementation sur les Monuments Historiques :

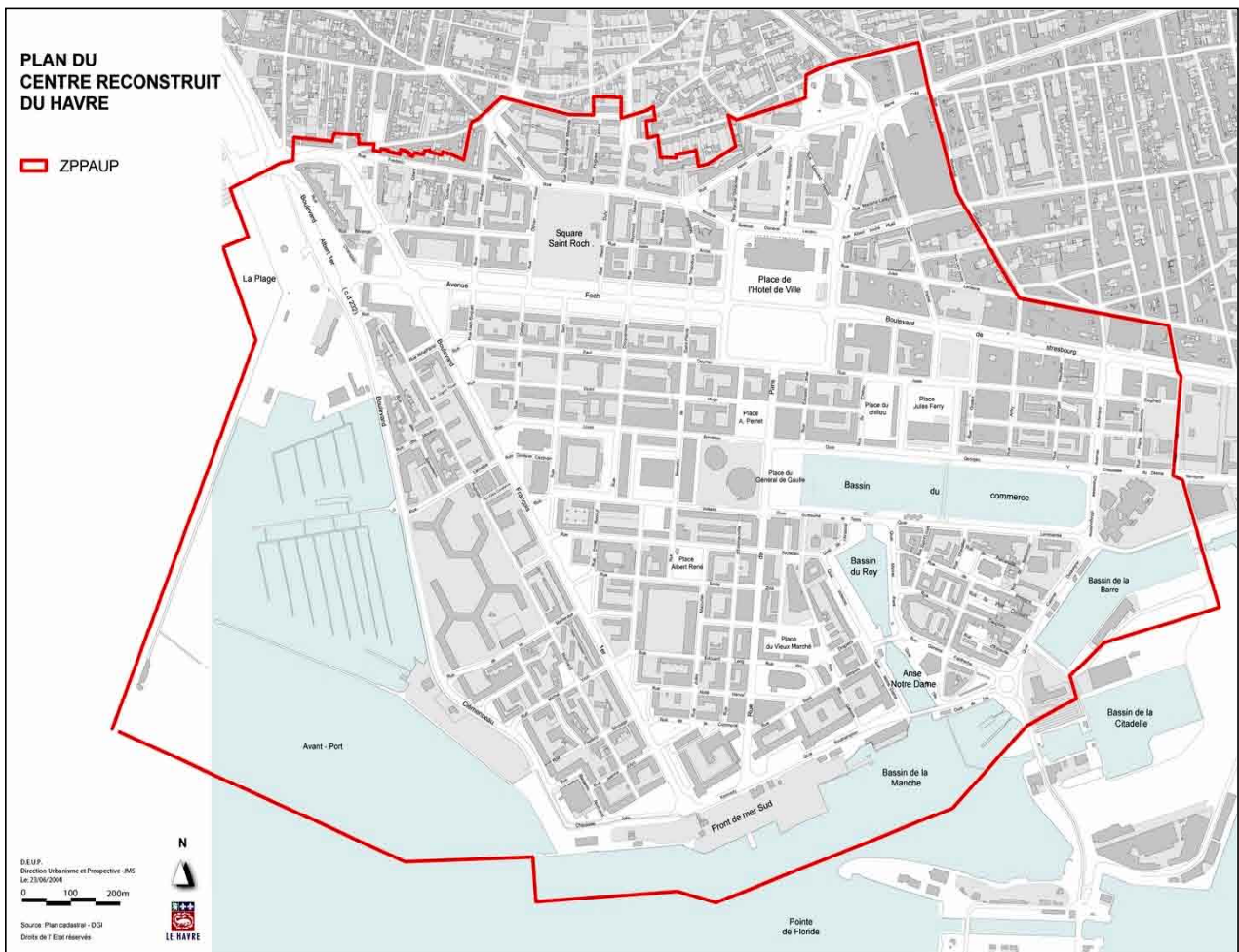
- Remplacement des «périmètres de 500m» par des zones plus précises, en rapport avec la morphologie des sites
- Elaboration d'un règlement contractuel entre l'Etat et les communes pour gérer l'évolution de la zone.

La procédure de création d'une ZPPAUP est à l'initiative de la commune sur laquelle se situe le bien. Elle est précédée d'une étude réalisée par un chargé d'étude extérieur, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et sous l'autorité du Maire. Elle est instaurée par Arrêté Préfectoral après consultation de la COREPHAE et Enquête publique.

Le dossier créant la ZPPAUP comporte les pièces suivantes :

- Un Rapport de Présentation qui analyse le patrimoine objet de la protection et expose les raisons de la protection.
- Un Règlement qui précise les règles d'urbanisme et d'architecture pour toute nouvelle construction sur la zone.
- Des documents graphiques définissant le périmètre sur lequel s'applique le Règlement, le niveau de protection des immeubles ainsi que des éléments d'analyse du patrimoine.

À ce jour, plus de 350 ZPPAUP ont été créées en France et 600 sont déjà à l'étude, révélant l'intérêt de ce dispositif pour protéger de manière efficace des biens de natures très diverses.



Plan de la ZPPAUP du Havre protégeant les quartiers reconstruits par Perret

## LA PROTECTION DES QUARTIERS RECONSTRUITS

La ZPPAUP du Havre, a été la première en France à traiter de l'avenir d'un patrimoine moderne. Elle a depuis été prise comme exemple par de nombreuses autres villes françaises.

Instaurée par Arrêté Préfectoral le 19 juillet 1995, elle poursuit le double objectif de rendre progressivement aux immeubles Perret leur lustre d'origine et d'ouvrir la possibilité aux quartiers reconstruits de se régénérer par des constructions nouvelles.

L'ensemble des immeubles est d'abord classé en 3 niveaux de protection suivant leur représentativité de l'école du Classicisme Structurel :

- « les immeubles de grand intérêt architectural à restituer dans leur aspect initial » (avenue Foch, place de l'Hôtel de Ville, Porte Océane) ;
- les immeubles dont il faut « préserver la typologie architecturale avec possibilité de réintervention dans le cadre d'un projet d'ensemble » (rue de Paris, Front de mer Sud...) ;
- les « autres immeubles » qui peuvent faire l'objet de modifications plus lourdes, voire de destruction.

La ZPPAUP fixe ensuite les règles de réintervention sur les immeubles qui sont appliquées graduellement suivant leur niveau de protection.

Plusieurs thématiques peuvent être distinguées pour illustrer concrètement les règles de la ZPPAUP du Havre :

### LES RAVALEMENTS DE FAÇADE



La règle en matière de ravalement de façade est la mise en valeur des éléments caractéristiques des « façades Perret », à savoir le système poteau/poutre et le travail architectonique du béton. Les immeubles ayant été peints préalablement doivent être décapés afin de retrouver leur aspect d'origine. Les éclats de béton doivent être repris à l'identique du support. À l'image du chantier de restauration de l'église Saint Joseph, toute la difficulté réside dans ces réparations des bétons ouvragés. Elles doivent être faites avec des mortiers spécifiques capables de reproduire la texture, la granulométrie et la couleur du béton d'origine.

## LES DÉTAILS ARCHITECTURAUX

Les règles de la ZPPAUP demandent aussi des changements à l'identique pour les détails de façade type fenêtre, persienne, volet ou garde-corps. Les matériaux de substitution peuvent cependant être acceptés s'il respectent le dessin, les couleurs et les proportions d'origine. À titre d'exemple, il est impératif de préserver les fenêtres à petits bois, le design particulier des garde-corps années 1950 ou le travail de serrurerie des belles portes d'entrée.



## LES REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAUX

Les vitrines commerciales ainsi que les enseignes ne doivent plus dénaturer les constructions sur lesquelles elles s'implantent.

Les nouvelles vitrines s'insèrent dans l'espace prévu pour le commerce à la conception d'origine du bâtiment (grands encadrements en béton). On privilégie ainsi les vitrines double hauteur qui font rentrer un maximum de lumière dans le commerce tout en mettant en valeur les produits exposés. Les éléments de structure primaire ne doivent pas être dissimulés par les enseignes. On préconise donc des enseignes en lettrage découpé plutôt que les grands panneaux ou caissons.

À l'intérieur de ce cahier des charges, les commerçants ont une marge de manœuvre plus grande pour se signaler selon leur propre charte graphique.



## LES CONSTRUCTIONS NEUVES

La ligne directrice en matière de constructions neuves est d'éviter le plagia de l'architecture Perret tout en respectant l'environnement urbain dans lequel elles s'implantent.

C'est sur la hauteur et l'épaisseur des constructions que la ZPPAUP est la plus contraignante, ceci dans le but de ne pas dénaturer la composition urbaine du Plan Perret qui fabrique les qualités de vie en centre ville. En revanche, le vocabulaire architectural est plus libre tout et autant qu'il poursuive l'esprit de modernité dans lequel le centre ville a été conçu.



## LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Depuis bientôt 10 ans d'existence de la ZPPAUP, l'image encore assez négative des immeubles reconstruits a laissé place à celle d'un patrimoine architectural digne d'intérêt culturel. Cette évolution ne s'est pas faite du jour au lendemain ; il a fallu que la municipalité du Havre déploie des moyens complémentaires pour que la réglementation se traduise sur le terrain par une valorisation du patrimoine.



### L'ENCADREMENT DES TRAVAUX

Un travail de communication auprès des usagers de la ZPPAUP a ainsi été engagé. Un « Agent de développement du patrimoine » recruté par la Ville en 1999, sensibilise les commerçants, entreprises de bâtiments et copropriétés sur les règles spécifiques de protection des immeubles reconstruits. Elles sont présentées, sur la base d'un cahier de références, comme une valeur ajoutée aux projets et non comme une contrainte réglementaire.

Parallèlement à ce travail de prévention, les chantiers engagés dans le centre ville font l'objet d'un contrôle et d'une surveillance quotidiens. Les travaux entrepris sans autorisation préalable de la Ville et des Bâtiments de France doivent être régularisés. Le dialogue est privilégié avec les contrevenants afin de faciliter l'acceptation des règles.

En dernier recours, des procédures sont engagées conjointement à l'Architecte des Bâtiments de France, visant à infliger des sanctions contre les responsables de travaux non régularisés.

Afin d'optimiser la mise en valeur du patrimoine à l'aide des dernières techniques de construction, la Ville travaille avec des fournisseurs, bureaux d'études ou centres de recherche. Des nouveaux produits sont ainsi développés permettant une valorisation plus efficace des bétons, des garde-corps, des vitrines commerciales...

## LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

La valorisation du centre reconstruit passe aussi par un travail sur les espaces publics qui, une fois requalifiés, renvoient une image positive sur les constructions environnantes et favorisent leur appropriation par la population (promenade de la plage, abords du Musée Malraux, place Jules Ferry...).

Dans le cadre des projets urbains mis en œuvre par la Ville, le centre ville occupe une place importante ; comme tout centre urbain, c'est un lieu d'identification pour la population locale et un lieu de vitrine pour les personnes de passage. C'est ainsi que doit être installé dès 2006 un complexe de casino, hôtel, restaurant, qui créera, en plein cœur du centre reconstruit, une nouvelle dynamique culturelle, commerciale et touristique.

Un Schéma lumière a aussi été élaboré en 1996 afin de faire participer les bâtiments majeurs de la reconstruction à l'animation nocturne de la ville. Il a permis entre autres la mise en lumière de l'Hôtel de Ville, de l'église St Joseph, de la Passerelle du bassin du Commerce, du Musée Malraux, de la rue de Paris et du square St Roch.



## LA PÉDAGOGIE DU PATRIMOINE



En complément du travail de communication directement lié à la ZPPAUP, la Ville du Havre développe un vaste programme pédagogique visant à expliquer et à faire connaître la reconstruction aux habitants et aux personnes de passage. Le pivot de ces actions est le service Ville d'Art et d'Histoire qui offre depuis 2001 un panel d'ateliers pédagogiques et de visites thématiques notamment orientés vers les enfants.

Des actions plus ponctuelles ont vu le jour récemment comme la réalisation d'expositions internationales et d'un film sur Auguste PERRET et la reconstruction du Havre. Il faut enfin citer l'achat d'un appartement PERRET qui sera réaménagé en logement témoin des années 1950 ; il permettra d'exposer au public les caractéristiques spatiales des appartements Perret ainsi que le mobilier d'époque révélateur des évolutions sociales de l'après guerre. Il devrait ouvrir au public à la fin de l'année 2005.



3

L'INSCRIPTION DU HAVRE  
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL



S'engager dans une procédure de demande d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco nécessite un engagement total de la part de ses principaux acteurs.

Le premier magistrat de la Ville doit être ressenti comme un porteur fort du projet, totalement convaincu du bien-fondé de son dossier. En l'espèce, Antoine RUFENACHT aura pendant de longues années, saisi toutes les opportunités pour défendre cette candidature.

Il fut aidé au quotidien, et ce dès le démarrage du dossier, par la pugnacité et le travail sans relâche de deux acteurs primordiaux : Joseph ABRAM, architecte historien, professeur à l'École d'Architecture de Nancy et à l'Institut d'Architecture de Genève, spécialiste de l'œuvre de PERRET, et Vincent DUTEURTRE, architecte, chargé d'études à la direction Urbanisme et Prospective à la Ville du Havre, travaillant sous la responsabilité de Dominique DHERVILLEZ, directeur général adjoint des Services de la Ville du Havre, en charge des grands projets, de l'aménagement urbain, et de la prospective, également architecte de formation.

## LES INSTANCES DE L'UNESCO



La convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture fut adoptée par la Conférence de Londres en novembre 1945 et entra en vigueur le 4 novembre 1946 lorsque 20 états la ratifièrent. 189 états sont aujourd'hui membres de l'Unesco.

L'objectif principal de l'Unesco est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des

droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

Pour s'acquitter de cette mission, l'Unesco remplit cinq grandes fonctions :

- La prospective : quelles éducation, science, culture, communication pour demain ?
- **L'avancement, le partage et le transfert des compétences** en s'appuyant d'abord sur la recherche, l'enseignement et la formation ;
- **L'action normative** : élaborer, réviser, appliquer des « lois internationales » ;
- **L'expertise** apportée aux Etats membres pour leurs politiques et projets de développement (la « coopération technique ») ;
- **L'échange** : l'Unesco sert de centre de collecte et de diffusion mondiales de l'information spécialisée par l'intermédiaire de l'écrit et de plus en plus de la télématique.

Lors de sa Conférence générale de 1972, l'Unesco établit une **Convention du patrimoine Mondial**. Elle a pour but de recenser et de préserver l'ensemble du patrimoine culturel et naturel d'une **valeur universelle exceptionnelle**. Selon cette convention, un « **patrimoine culturel** » est un monument, un ensemble de bâtiments ou un site ayant une valeur historique, esthétique, archéologique, scientifique, ethnologique ou anthropologique. Le terme « **patrimoine naturel** » désigne une caractéristique physique, biologique, et géologique exceptionnelle, la flore et la faune menacée, les zones ayant une valeur du point de vue scientifique, esthétique ou du point de vue de la conservation.

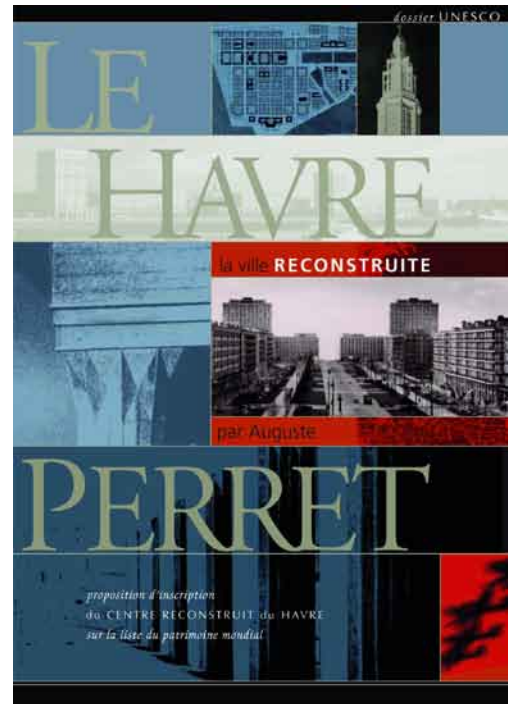
## LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription d'un bien sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco comporte plusieurs étapes se déroulant au moins sur trois années consécutives :

- **année 0** : Chaque Etat établit une **Liste indicative** des biens de leur territoire estimés de « valeur universelle exceptionnelle ». Cette liste, communiquée annuellement au Patrimoine Mondial de l'Unesco, peut être modifiée à tout moment. Tous les ans, les Etats sélectionnent parmi cette liste les biens qui vont être nommés à la Liste du Mondial (en France, 1 par an maximum).
- **année 1** : Les biens nommés par les Etats sont **proposés à l'inscription** avant le 1<sup>er</sup> février. Des experts d'organisations non gouvernementales (ONG), type ICOMOS, se rendent alors sur site pour évaluer l'état de conservation du patrimoine et sa gestion et estimer s'il est « de valeur universelle exceptionnell e » tel qu'établi par l'Unesco.
- **année 2** : Le Comité du Patrimoine Mondial de l'Unesco étudie les évaluations de l'ICOMOS et prend enfin sa **décision d'inscrire**, de reporter ou de refuser le dossier.

Pour le dossier du Havre, le calendrier s'est appliqué de la façon suivante :

- **Printemps 2003** : Inscription du Havre sur la Liste indicative française
- **Décembre 2003** : Nomination du Havre par le Gouvernement français, parmi la Liste indicative française (qui comporte une trentaine de sites)
- **Janvier 2004** : Dépôt du dossier de candidature de la Ville du Havre à l'UNESCO (Centre du patrimoine mondial)
- **Février 2004** : Vérification du contenu du dossier par le Secrétariat du patrimoine mondial
- **Mars 2004** : Transmission du dossier de candidature à l'ICOMOS pour expertise scientifique
- **Août 2004** : Visite du site par les experts de l'ICOMOS
- **Mai 2005** : Remise de l'expertise ICOMOS au Centre du patrimoine mondial
- **Juillet 2005** : Décision du Comité du patrimoine mondial sur l'inscription du Havre



## LES CRITERES REQUIS POUR UNE INSCRIPTION

Pour être inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial qui compte aujourd'hui 788 biens dont 27 en France, un bien culturel doit répondre à au moins un des cinq **critères majeurs** définis par l'Unesco, garantissant la valeur universelle exceptionnelle :

1. Présenter un chef d'œuvre du génie créateur humain.
2. Témoigner d'un échange d'influence considérable pendant une période donnée (...), sur le développement de l'architecture (...), de la planification des villes ou de la création de paysage.
3. Apporter un témoignage unique (...) sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.
4. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural (...) ou de paysage illustrant une période significative de l'histoire humaine.
5. Constituer un exemple éminent d'établissement humain (...) représentatif d'une culture, surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles.

En outre, le bien doit présenter le critère d'**authenticité** et bénéficier d'une **protection juridique** adaptée à la préservation du bien, afin d'en garantir la pérennité.

## LE HAVRE FACE AUX CRITERES DE L'UNESCO

Le périmètre proposé à l'inscription correspond au cœur du centre reconstruit et représente 133 hectares où habitent 16 500 havrais.

La reconstruction du centre ville du Havre par l'équipe d'Auguste Perret entre 1945 et 1964 répond à plusieurs des critères définis par l'Unesco pour un bien culturel :

- **Critère 1** : Auguste Perret est l'un des architectes majeurs du XX<sup>ème</sup> siècle. Ses idées mises en place dans la première partie du siècle (Théâtre des Champs Elysées en 1913, Eglise du Raincy en 1923, Musée des Travaux Publics en 1939...) ont révolutionné la tradition architecturale française notamment à travers l'invention d'un « **ordre du béton armé** ». Le chantier de la reconstruction du Havre arrive à la fin de sa carrière et représente l'occasion de mettre en œuvre ses théories à une échelle inespérée. La reconstruction du Havre constitue en quelque sorte le « **chef d'œuvre** » d'Auguste Perret et des théories qu'il incarne.
- **Critère 2** : De par son ampleur et de par le large éventail des architectes qui sont intervenus au Havre en intégrant des règles définies par Perret, la reconstruction du Havre a été un vaste **champ d'expérimentation** sur la conception d'une ville moderne et sur les nouvelles techniques de construction. Les échanges d'idées entre l'école Perret et les jeunes architectes influencés par les théories de Le Corbusier ont donné un **tissu urbain unique en son genre**, réunissant les qualités d'une ville classique et d'une ville moderne.
- **Critère 4** : La taille de la reconstruction du Havre, ainsi que la grande cohérence de son plan d'aménagement en font **une ville symbole** pour l'ensemble des villes européennes reconstruites. La volonté de l'Etat d'en faire une reconstruction exemplaire s'est manifestée par le choix d'Auguste Perret comme Architecte en Chef de la Reconstruction du Havre.  
La Deuxième Guerre Mondiale est un fait majeur de l'histoire humaine du XX<sup>ème</sup> siècle. Les destructions massives qu'elle a engendrées ont nécessité un effort sans précédent pour reconstruire l'Europe. La reconstruction du Havre illustre pleinement cette **page tragique de l'histoire** ainsi que les aspirations sociales et urbaines d'une société industrielle au début de la période des « Trente Glorieuses ».

Parallèlement, la ville reconstruite répond au critère **d'authenticité** exigé par l'Unesco, aucun bâtiment majeur n'ayant été dégradé de façon irréversible. Elle bénéficie aussi d'un **outil de protection** à travers la ZPPAUP, permettant de préserver et de valoriser le patrimoine inscrit.

Il faut aussi préciser que le Comité du Patrimoine mondial a récemment réorienté ses critères de sélection pour les sites européens déjà sur-représentés par rapport aux pays en voie de développement. Pour la France, seront étudiés en priorité les biens se situant sur des registres nouveaux, encore inexistantes sur la Liste du Patrimoine Mondial. La présentation d'un bien du XX<sup>ème</sup> siècle et particulièrement de la période d'après-guerre répond tout à fait à cette nouvelle orientation.

## LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

### DES ACTIONS MENÉES PAR LA VILLE ET LE DOCOMOMO

Le Docomomo (Documentation et Conservation des sites et constructions du Mouvement Moderne) est une ONG internationale, qui assure des missions de recherche, recensement, diffusion et préservation du patrimoine architectural moderne.

Constitué en association au niveau national, Docomomo France représente un **partenaire important** dans la démarche d'inscription havraise à l'Unesco, en matière de conseil, d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Fabienne CHEVALLIER, présidente de DOCOMOMO France, interlocutrice privilégiée de la Ville, est membre du Comité de gestion et suivi du patrimoine de la reconstruction créé par la Ville.

Docomomo a déjà réalisé un **fichier sur le patrimoine Havrais** en recensant, suivant les standards internationaux, le patrimoine contemporain du Havre afin de permettre la diffusion de l'œuvre havraise de Perret dans un réseau de spécialistes à une échelle internationale.

Pour sa part, la Ville mène actuellement une **étude de préservation et de valorisation urbaine** : cette étude permettra la mise au point d'un cahier des charges sur les interventions à prévoir en matière d'espace public et de façades.

Les interventions sur les enseignes, vitrines, stores, mobilier urbain, matériaux de sol, et plantations devront alors être harmonisées.

La Ville devrait également lancer une **étude de revalorisation du site du Volcan** : construit par Oscar Niemeyer, la construction du Volcan a marqué l'histoire de l'architecture au Havre. Elle sera menée par des experts en patrimoine architectural du XX<sup>ème</sup> siècle afin d'étudier une meilleure mise en valeur de ce site.



Enfin, dans le cas d'une inscription au Patrimoine Mondial, des rapprochements sur le thème du patrimoine contemporain, pourraient être envisagés entre Le Havre, Brasilia déjà classée, et Chandigarh, ces deux villes emblématiques de l'architecture moderne (Brasilia reconstruite par Oscar Niemeyer et Chandigarh aux Indes par Le Corbusier).

### L'ACHAT D'UN APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE PERRET

Actuellement, les visites du centre ville, menées par Ville d'Art & d'Histoire, portent principalement sur l'aspect extérieur des constructions.

L'achat et l'aménagement d'un appartement Perret va permettre un nouvel éclairage sur la thématique des **intérieurs de la reconstruction**, élément majeur des immeubles conçus par Auguste Perret.

Réaménagé et meublé dans le style des années 1950, cet appartement situé place de l'Hôtel de Ville servira de **témoin sur l'habitat de l'après-guerre** et les évolutions sociales qu'il a engendré. Il ouvrira au public à la fin de l'année 2005.

## UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LA RECONSTRUCTION DU HAVRE

Dans la lignée des cinq expositions montées en 2002 sur « Perret, la poétique du béton », la Ville a récemment réalisé une exposition entièrement axée sur la reconstruction havraise.

Exposition itinérante, elle va circuler à partir de 2006 dans différents pays (universités, alliances françaises, ambassades...) pouvant ainsi servir de relais d'opinion. Elle a d'ores et déjà été présentée à Amiens fin 2004 et sera exposée dans les locaux havrais de Ville d'Art et d'Histoire à la rentrée 2005.

## UN FILM SUR LA RECONSTRUCTION DU HAVRE

Largement documenté, le dossier de candidature à l'UNESCO de la Ville du Havre comporte un film qui fera date dans les archives sur la reconstruction du Havre. Visant à montrer « la valeur universelle exceptionnelle » du patrimoine Perret, il a été réalisé par BIZIBI Paris en deux versions, dont la plus longue (39 minutes) accompagne l'exposition itinérante. Ce film sera présenté dans les milieux scolaires locaux à partir de la rentrée 2005.

En complément, de nombreuses opérations de sensibilisation des populations sont et seront organisées aussi bien auprès des habitants, commerçants, entreprises de bâtiments, notaires, agents immobiliers, syndicats, Académie, etc....

**Pour porter financièrement ce dossier, la Ville du Havre a reçu l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Conseil Régional de Haute Normandie, de la Drac Haute Normandie, du Conseil Général de Seine Maritime, démontrant ainsi l'adhésion de l'ensemble des partenaires institutionnels locaux à ce projet d'envergure internationale.**

## LES RETOMBÉES D'UNE INSCRIPTION POUR LE HAVRE

L'inscription du Havre sur la Liste du patrimoine mondial marque un tournant pour l'image de notre ville vis à vis de l'extérieur. Les derniers à priori réducteurs sur le béton ou l'identité industrielle du Havre devraient vite être balayés par l'aspect universel d'une reconnaissance par l'UNESCO.

L'image du Havre devrait donc évoluer favorablement, autant dans les milieux spécialisés de l'architecture et du patrimoine que dans le grand public pour qui une inscription à l'UNESCO représente un gage de qualité. La population locale longtemps nostalgique de la ville d'avant guerre y trouvera l'occasion d'une définitive réconciliation avec sa ville moderne et un motif de fierté retrouvée.

Le travail engagé depuis près de 20 ans par les pouvoirs publics pour faire reconnaître ce patrimoine unique devrait également trouver dans cette inscription, outre la récompense d'un lourd travail, une crédibilité renforcée. Nul doute que la politique patrimoniale mise en place au Havre saura trouver écho dans le réseau international des villes inscrites à l'UNESCO et initiera des échanges culturels et scientifiques fructueux.

Ce label sera aussi pour Le Havre une opportunité formidable de renouer avec le statut de lieu de passage ou de destination que la ville s'était forgé pendant la période des grands Transatlantiques. L'offre touristique du Havre est aujourd'hui en pleine mutation ; elle repose actuellement sur des outils de portée nationale ou régionale comme le musée Malraux, la plage et le port de plaisance. L'inscription au patrimoine mondial va démultiplier ce potentiel et devenir un élément central d'une nouvelle offre touristique de portée internationale.

Induites par l'ensemble de ces changements, des retombées économiques positives sont également attendues à plus long terme. L'image de marque renouvelée du Havre ainsi que la lisibilité internationale du label UNESCO permettront en effet de développer une dynamique commerciale et la venue d'investisseurs.

## LISTE DES SITES FRANÇAIS INSCRITS A L'UNESCO

- 1979 Cathédrale de Chartres
- 1979 Grottes ornées de la vallée de la Vézère
- 1979 Mont-Saint-Michel et sa baie
- 1979 Palais et parc de Versailles
- 1979 Basilique et colline de Vézelay
- 1981 Cathédrale d'Amiens
- 1981 Abbaye cistercienne de Fontenay
- 1981 Palais et parc de Fontainebleau
- 1981 Monuments romains et romans d'Arles
- 1981 Théâtre antique et ses abords et « Arc de Triomphe » d'Orange
- 1982 Saline royale d'Arc-et-Senans
- 1983 Places Stanislas, de la Carrière, et d'Alliance à Nancy
- 1983 Église de Saint-Savin-sur-Gartempe
- 1983 Caps de Girolata et de Porto et réserve naturelle de Scandola, calanches de Piana en Corse
- 1985 Pont du Gard
- 1988 Strasbourg - Grande Île
- 1991 Paris, rives de la Seine
- 1991 Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais de Tau, Reims
- 1992 Cathédrale de Bourges
- 1995 Centre historique d'Avignon
- 1996 Le Canal du Midi
- 1997 Ville fortifiée historique de Carcassonne
- 1998 Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
- 1998 Site historique de Lyon
- 1999 Juridiction de Saint-Émilion
- 2000 Le Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes\*
- 2001 Provins, ville de foire médiévale

\* Le site de *Château et domaine de Chambord*, précédemment inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, fait partie du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes.

## MEMBRES COMITE UNESCO

### MEMBRES PERMANENTS

M. Antoine RUFENACHT, Maire du Havre  
Mme Chantal ERNOULT, Adjoint au Maire  
M. Patrice GELARD, Adjoint au Maire  
Mme Claude MENDRAS, Directrice Cabinet du Maire  
M. Jean-pierre NIOT, Directeur Général Adjoint  
M. Dominique DHERVILLEZ, Directeur Général Adjoint  
M. Vincent DUTEURTRE, Urbanisme et Prospective  
Mme Fabienne CHEVALLIER, Présidente DOCOMOMO France  
M. Joseph ABRAM, Architecte historien

### CONSEILLERS

Mme Valérie FOURNEYRON, Vice-Présidente en charge de la culture, Région de Hte-Normandie  
M. Didier MARIE, Président du Département de Seine-Maritime  
Mme Chantal SAYARET, Adjoint au Maire  
Mme Jacqueline MARAIS, Adjoint au Maire  
Mme Francine VALETOUX, Adjoint au Maire  
M. Yves MARTRET, Adjoint au Maire  
M. Jean LEVALLOIS, Adjoint au Maire  
M. Olivier JOUGLA, Conseiller Municipal Délégué

Mme Annette HAUDIQUET, Conseillère Musée André Malraux  
Mme Sylvie BAROT, Conservatrice Archives Municipales  
Mme Patricia DROULERS, Conservatrice Bibliothèques  
Conservateur Musées Historiques  
Mme Elisabeth CHAUVIN, Ville d'Art et d'Histoire  
Mme Catherine BERTRAND, Cabinet du Maire  
M. Jean-René MARTEL, Direction Communication  
Mme GRIEU-DELTOUR, Directrice Commerce  
Mme Florence JEANNE, Services Financiers  
M. Hervé COLLETTE, Etudes Urbaines et Prospective

M. Pierre LACROIX, Inspecteur d'Académie  
M. Jean-Pierre LECOMTE, Président Port Autonome du Havre  
M. Vianney de CHALUS, Président Chambre de Commerce et d'Industrie  
M. Camille GALAP, Président Université du Havre  
M. Patrice PUSATERI, Architecte Bâtiments de France  
Mme Véronique CHATENAY-DOLTO, Directrice DRAC  
Mme Claire ETIENNE, DRAC  
Mme Marie-Noëlle TOURNOUX, Conv. Coopération France-Unesco  
Mme Isabelle LONGUET, Actions Internationales – DAP  
M. Gérard MERCHER, Directeur Le Havre Développement  
Mme Vanina CHARLES ALFRED Office de Tourisme